

Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 12 décembre 2013

Deux dossiers importants ont fait l'objet de débat lors de la dernière séance du conseil municipal : le **nouveau découpage des cantons** et la mise en œuvre **des rythmes scolaires**.

1 – Nouveau découpage des cantons

Dans le cadre de la loi du 17 Mai 2013, un projet de remodelage des cantons a été rendu public récemment. Ce remodelage a pour objet de créer des grands cantons dont la population devrait être proche d'une moyenne départementale établie à 37340 habitants (plus ou moins 20%), de manière à permettre l'élection d'un binôme paritaire (Homme-Femme) pour le futur Conseil Départemental (future application du Conseil Général). Ce nouveau découpage réunit les deux cantons de Montaigu et St Fulgent en ajoutant les communes de Mesnard la Barotière et Vendrennes, mais surtout en retirant la Bernardière, la Bruffière et Cugand qui seraient intégrées au canton de Mortagne-sur-Sèvre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a jugé cette décision incohérente et incongrue pour plusieurs raisons :

- Un ancrage sur le canton de Montaigu en terme de coopération intercommunale, mais aussi associative et culturelle
- Un bassin de vie totalement déconnecté du canton de Mortagne-sur-Sèvre, localisé à 30Km, lorsque Montaigu se situe à 12 Km
- Une réforme conduite sans aucune concertation, les élus n'ayant jamais été sollicités pour émettre un avis
- Enfin, la nécessité pour la commune de s'inscrire sans ambiguïté dans une cohérence de territoire en lien avec Montaigu.

Ces différents points vont faire l'objet d'une motion pour demander le maintien de Cugand dans le canton de Montaigu et toutes les démarches pour le permettre vont être engagées.



Cantons remodelés qui rattacheraient Cugand à Mortagne s/Sèvre

2 – La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : de réelles difficultés

Par un décret du 27 janvier 2013, le Ministre de l'Education Nationale, M. Peillon, a souhaité remettre en cause la semaine d'école de 4 jours pour la faire passer à 4 ½ jours.

Cette évolution se traduirait par un allègement des activités de 45 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi, activités qui seraient reportées et se réaliseraient le mercredi matin.

L'objectif fixé est le respect des rythmes de l'enfant pour faciliter les mécanismes d'apprentissage. Cependant, la mise en œuvre à la charge de la commune est source de nombreuses questions aujourd'hui sans réponse. Cela concerne l'encadrement, l'organisation, les locaux utilisables autres que scolaires, les coûts (de l'ordre de 150 €/élève et par an), le transport scolaire,...

De plus, à la rentrée 2014, cette nouvelle organisation obligatoire pour les écoles publiques Jean Moulin, est facultative pour l'école privée Jeanne d'Arc- Saint Michel, qui à ce jour, a décidé de ne pas se lancer dans l'expérience.

Compte-tenu de l'ensemble de ces points, le Conseil municipal (à l'unanimité moins deux abstentions) sollicite près de M. le Ministre de l'Education Nationale par l'intermédiaire de M. le Préfet :

- Un moratoire pour l'application de cette réforme pour la rentrée 2014
- L'ouverture d'une concertation élargie à raisonner avec les acteurs concernés.

3 - Eglise

La mise en conformité des circuits électriques et du chauffage de l'église commenceront au début janvier. Ces travaux dureront trois mois, période pendant laquelle l'église sera fermée au public (sauf cas exceptionnel).

L'entreprise Pineau de Cugand a été jugée adjudicatrice des deux chantiers : 50 888 € (HT) pour l'électricité et à 7 085 € (HT) pour le chauffage.

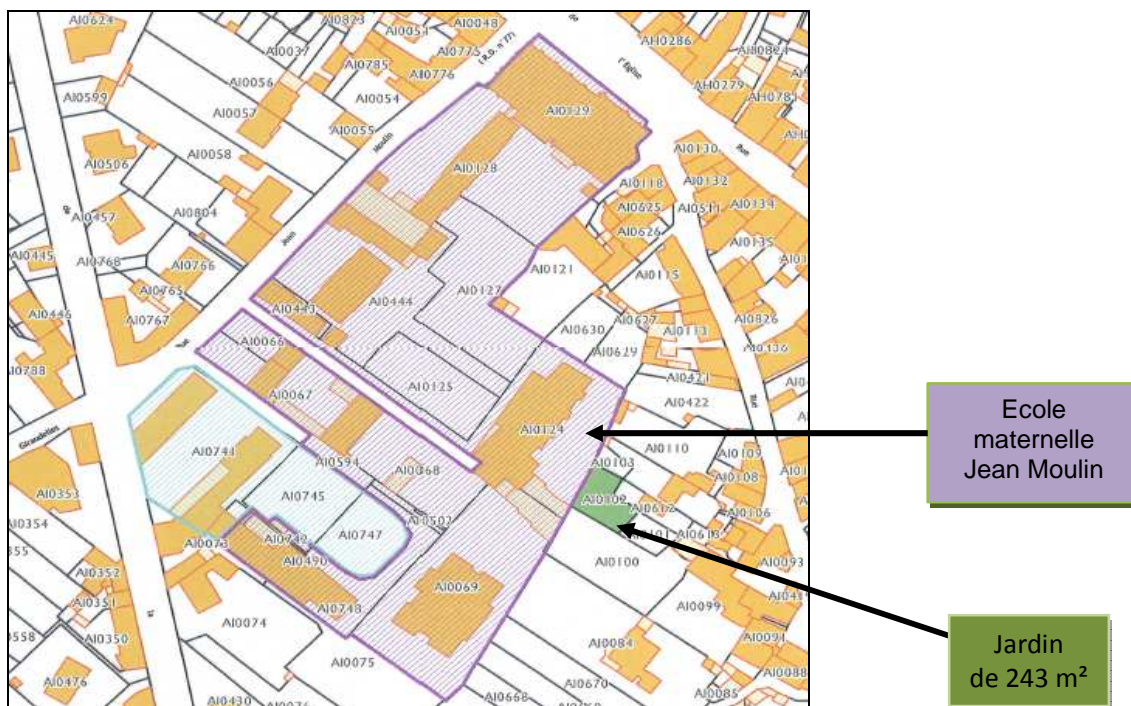
4 – Affaires économiques

Vente d'un terrain dans la zone du Mortier Ouest

L'entreprise CGM, dirigée par M. Etienne Cormerais, actuellement locataire des bâtiments Martin dans la zone du Mortier Ouest, désire acheter, dans cette même zone, une parcelle de 3 086 m² afin d'y installer ses nouveaux ateliers. Le prix de cession est de 10€ HT/m².

Acquisition d'une parcelle de jardin

Une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) a été adressée en mairie. Elle concerne une parcelle de jardin de 243 m², jouxtant l'école maternelle Jean Moulin. Au regard de sa localisation et pour des projets futurs de l'école Jean Moulin, le Conseil a décidé de faire valoir son droit de préemption et se porte acquéreur au prix de vente soit 1 200€.



Bibliothèque communale

La bibliothèque est devenue communale avec une gestion associative. Il revient à la commune de fixer les tarifs d'abonnement. Ceux-ci sont reconduits pour 2014, à savoir :

- ✓ 9€ pour une adhésion individuelle
- ✓ 11€ pour une adhésion familiale.

5 – Règlement du cimetière

Suite aux travaux de restauration du cimetière, un nouveau règlement et de nouveaux tarifs ont été adoptés à l'unanimité du Conseil. Ce règlement est consultable en mairie. Il sera fourni pour toute nouvelle demande des familles et aux entreprises de Pompes Funèbres intervenant sur le site.

	CUGAND 2014
Concession (2m²) - 15 ans	150,00 €
Concession (2m²) - 30 ans	225,00 €
Concession cavurne -15 ans	150,00 € terrain nu
Concession cavurne - 30 ans	225,00 € terrain nu
Colombarium 15 ans * case * porte	150,00 € 175,00 €
Colombarium 30 ans * case * porte	225,00 € 175,00 €
Jardin du souvenir * dispersion des cendres * plaque 15 ans * plaque 30 ans	50,00€ 70€ 100€

6 – Contrat Paysage Rural

Dans le prolongement du recensement des zones humides et des zones boisées engagé en 2012 et validé en juillet 2013, le Conseil a souhaité s'inscrire dans un Contrat Paysage Rural (CPR), proposé par le Conseil Général.

Différentes actions ont ainsi été retenues pour les 5 ans à venir.

Ces actions comportent trois volets :

- 1,9 Km de plantation de haies ou d'arbres sur des terrains communaux ou privés, avec le concours des agriculteurs
- La mise en valeur paysagère du patrimoine naturel bâti ainsi que la création et la sécurisation de chemins piétonniers
- Des journées de formation et de sensibilisation sur la gestion des haies, des bords de fossés et des rivières.

Le Conseil Général financera ces actions à hauteur de 50%, soit 18 935€ sur 5 ans.

Autres décisions

- Evolution au niveau des services administratifs, un poste d'agent initialement à 90% passe à 100%.
- **Le recensement de la population** se déroulera sur la commune du **16 janvier au 15 février** 2014. A cet effet, six personnes ont été recrutées comme agents recenseurs, réservez-leur un bon accueil.

En effet, au-delà de l'évolution démographique, le recensement permet de rassembler d'autres informations (habitat, ; lieu de travail,...) qui après avoir été analysées par l'INSEE, sont très instructives pour la commune.



Les agents recenseurs - De gauche à droite : Yannick Leclère, Liliane Bretaudeau, Pascale Malidin, Pascal Leitner, Colette Béranger, Julien Bretaudeau

Prochain conseil municipal le jeudi 30 janvier 2014